



### **Profession de foi de Maîtres FERDINAND DJAMMEN NZEPA et FRANCE CHARRUYER**

Maîtres FERDINAND DJAMMEN NZEPA et FRANCE CHARRUYER souhaitent avant toute chose, féliciter le Bâtonnier sortant Manuel FURET, pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son mandat, dans des conditions difficiles que nous connaissons.

Ils s'engagent aujourd'hui pour accompagner le Bâtonnier élu Pierre DUNAC et le Vice-Bâtonnier Frédéric LANGLOIS dans l'accomplissement du programme ambitieux qui a été plébiscité lors de l'élection.

#### **QUI SOMMES NOUS ?**

Maître FERDINAND DJAMMEN NZEPA est ancien membre du Conseil de l'Ordre et membre fondateur de l'association Avocats Sans Frontières France (ASF France).

Après plusieurs années consacrées à ASF France et de nombreuses missions à l'étranger en droit pénal international, Droits de l'Homme et formation des élèves avocats et autres acteurs de la chaîne judiciaire (Cambodge, Laos, Cameroun, Côte d'Ivoire...), il souhaite apporter cette expertise aux avocats toulousains, notamment les plus jeunes, mais également aux élèves avocats.

FERDINAND DJAMMEN NZEPA est avocat généraliste, à dominante pénale et exploite un cabinet individuel. Il est à ce titre, au fait des difficultés que rencontrent les cabinets individuels et souhaite porter son accent au soutien de ces cabinets, surtout par ces temps de pandémie dont les lendemains ne s'annoncent pas sous de bons auspices pour beaucoup de « petits cabinets ».

Maître FRANCE CHARRUYER dirige la SELAS ALTIJ, cabinet d'avocats pluridisciplinaire dans le domaine du droit des affaires et des technologies avancées.

Son apport à ce titre peut être précieux au sein du Conseil de l'Ordre compte tenu de la crise que nous subissons et de ses enjeux sur notre profession.

FRANCE CHARRUYER intervient sur les métiers émergents ouverts à la profession (Délégué à la protection des données, DPO mandataire d'artiste) et dispense à ce titre son expertise dans diverses institutions (l'Université Paris Dauphine au sein du diplôme RGDP/DPO, UT1, TBS...).

Elle souhaite donc faire bénéficier le barreau de Toulouse de l'expérience acquise au cours de ses 27 ans d'exercice et de ses engagements.

France s'est engagée notamment en pro bono pendant la crise sanitaire pour défendre nos libertés fondamentales (recours contre le fichier GendNotes au nom d'Associations protectrices des droits fondamentaux, et s'engage au sein de diverses associations sur les libertés publiques.

## **QUE PROPOSONS NOUS ?**

Nous souhaitons :

- Assister notre Bâtonnier au vu de la crise que nous subissons ;
- Être force de propositions au sein du Conseil de l'ordre sur les projets à mener au niveau local sur la digitalisation et l'attractivité, la défense de la profession (partenariats économiques et financiers, Région, Métropole etc...) ;
- Relayer et défendre les attentes de ceux et celles qui portent notre robe
- Apporter notre contribution sur le devenir de la profession, sa formation et champs d'intervention et notamment sur l'ouverture nécessaire de la profession aux nouveaux enjeux numériques ;
- Ouvrir notre expertise à nos jeunes Confrères, notamment sur la formation et les nouveaux modes d'exercice de la profession.
- Apporter notre énergie et bienveillance au bénéfice de notre robe.

Pour la défense de notre profession, la constitution de nouveaux modèles, la prévention des crises : il faut des avocats disponibles et courageux.

Nous souhaitons modestement être de ceux-là.